Le Comité d'Etablissement

qui favorise la transparence et évite des pratiques contraires à l'intérêt du plus grand nombre. Dernièrement encore, la décision de ne plus comptabiliser de points pour le voyage des « plus de 50 ans » va dans ce sens.
Concernant la politique des voyages, les élus CFDT ont fait jusqu'à présent un double choix : privilégier la qualité des prestations fournies et, par le biais de l'instauration d'un quotient familial, donner à chaque salarié, quel que soit sa situation dans l'entreprise, la possibilité d'en bénéficier.
Sans remettre en cause cet équilibre, le bureau du CE demandera à la commission de développer des liens plus étroits avec d'autres CE de Thales pour tenter de constituer une force d'achat plus importante tout en conservant une autonomie.

Chaque année, la commission loisirs vacances vous propose de nouvelles destinations. Pour déterminer le choix de ces voyages, plusieurs facteurs rentrent en compte.
En premier lieu, le coût est le facteur prédominant. Le CE accorde une enveloppe par destination. Ensuite, nous étudions les souhaits émis par les salariés, et enfin, nous tenons compte de la situation géopolitique des pays concernés. Suite à cette réflexion, la commission émet un appel d'offre sur toutes les destinations retenues et, dès réception des devis, procède au choix des prestataires.

Concernant le voyage des « + 50 ans », pour tenir compte du souhait des salariés, le CE a pris la décision de mettre en place un séjour « soleil » tous les 4 ans et un voyage pendant les vacances scolaires tous les 3 ans.

ADK

L'antenne de Kerstéria (ADK) est la structure du Comité d'Etablissement en charge de la responsabilité, de la coordination, de la gestion, de l'animation des activités sportives.
Cette organisation est assurée par des bénévoles, des passionnés en lien avec les membres du bureau du CE.
Ensemble, ils proposent le développement ou la création d'activités. Ensemble, ils définissent des propositions de budget par activité.
Il est important de favoriser cette structure collective. Ce choix a été, et sera toujours celui des élus CFDT.
Pourtant dans le même temps, du fait des modes de vie, des contraintes du coût des transports, les salariés les plus éloignés des lieux d'activité de l'ADK souhaitent légitimement pouvoir bénéficier d'activité proche de leur domicile.
Nous sommes donc confrontés à une équation difficile à plusieurs paramètres :

- maintenir le potentiel de l'ADK avec un budget qui doit rester contenu pour un bon équilibre de toutes les autres activités du CE ;
- permettre des activités extérieures dont le coût pour le CE sera sans doute plus élevé que via l'ADK.

Nous chargerons le bureau de l'ADK en lien avec celui du CE de réfléchir à des solutions adaptées et satisfaisantes tant pour le collectif que pour les individus.

Travaux

Depuis deux ans, divers travaux ont été réalisés au CE : la billetterie, les bureaux des secrétaires administratives et du comptable, l'étage avec la salle des commissions.
Aux locaux sociaux, un nouveau local a été créé pour recevoir les commissions photos et caméscopes dans de meilleures conditions.
Une étude sur l'utilisation du bâtiment des locaux sociaux ainsi que des longères est actuellement en cours.
Cette étude porte sur l'accessibilité aux personnes handicapées et sur l'optimisation de la répartition des surfaces allouées aux différentes commissions.

Le site internet

Le bureau du CE poursuit son travail pour rendre le site internet encore plus attractif. Pour ce faire, il implique les responsables pour mettre à jour la liste des activités et des produits proposés par les différentes commissions.
De même, le personnel administratif du CE participe activement à l'amélioration du site, comme c'est le cas notamment depuis deux ans pour la mise en ligne des listes des personnes retenues pour les voyages.

Solidarité

C'est au travers de différents pôles que le CE fait preuve de solidarité.
En premier lieu, la commission solidarité gère le budget qui lui est alloué en travaillant avec diverses associations et organisations pour effectuer des actions humanitaires.
Ensuite, en participant activement à la vie de l'association CIEB (Comité Inter Entreprise Brestois), le CE fait preuve de solidarité envers les salariés des entreprises adhérentes de cette association.
Enfin, par la mise en place des chèques vacances, le CE participe indirectement au financement du programme d'action sociale mis en œuvre par l'association nationale des chèques vacances. Ce programme permet chaque année de venir en aide à plus de 200 000 bénéficiaires qui ne pourraient pas partir en vacances sans cette aide.
Le CE a une convention avec le CMB qui permet à chaque salarié qui souhaite emprunter de l'argent dans cette banque d'obtenir des taux d'intérêts plus bas et sans frais de dossier.
Il est donné aux salariés la possibilité de payer le coût de leurs activités, de la billetterie, de leurs voyages par prélèvement bancaire.

Atelier de Tirage CFDT 29200 Brest / 03-2012

Mardi 20 mars 2012, pour vous...

Votez CFDT !

La CFDT, c'est faire. Cfdt des choix, des actes

Thales Systèmes Aéroportés Brest

20 mars 2012 : Elections professionnelles

Un CE pour vous et avec vous...

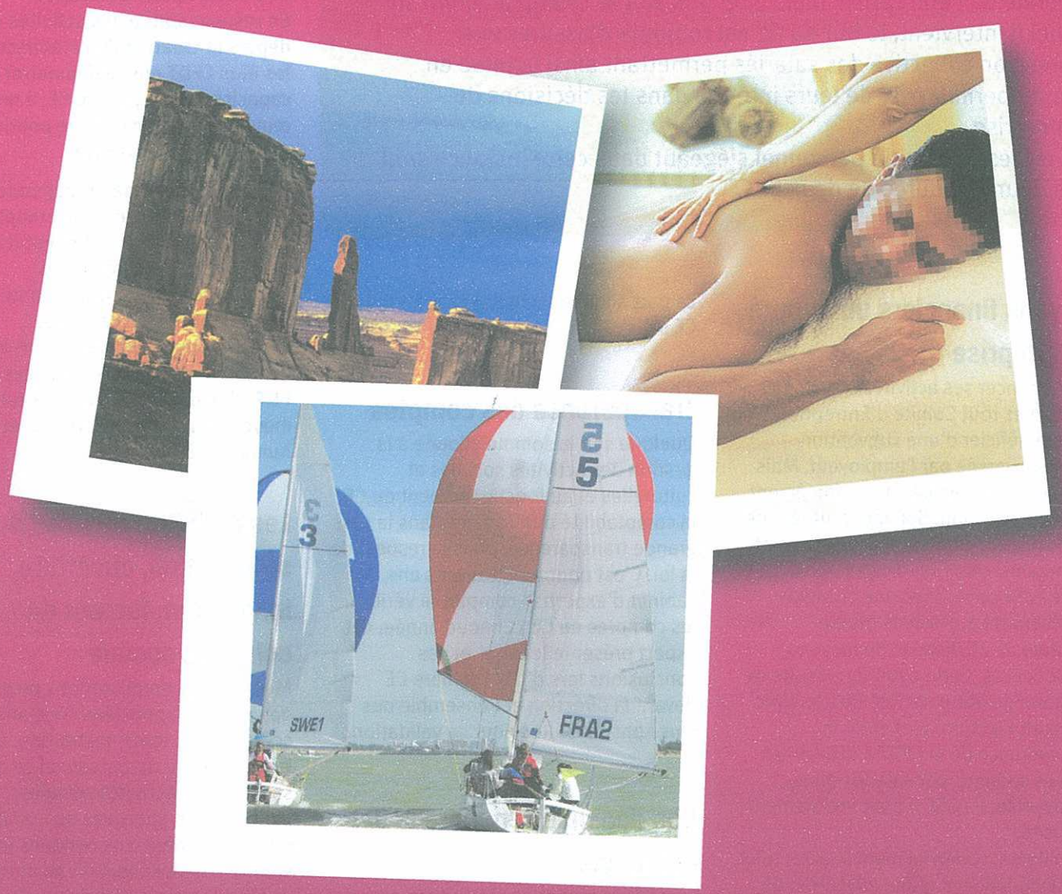

Mardi 20 mars 2012,

Votez CFDT !

La CFDT, c'est faire. Cfdt des choix, des actes

Les activités sociales et culturelles : un CE pour vous et avec vous

Un comité d'entreprise, ça sert à quoi au juste ?
Le Comité d'Entreprise est une institution représentative du personnel mise en place en 1945 et rendue obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés. Le CE intervient dans la gestion des œuvres sociales et culturelles dans l'entreprise. Il a également des attributions économiques pour surveiller la marche générale de l'entreprise. Mais quel que soit le champ d'action sur lequel il intervient, le but du CE est toujours d'assurer une expression collective des salariés permettant ainsi la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions de l'entreprise.
Les représentants du personnel siégeant dans cette instance sont élus pour une durée de deux ans.

Moyens financiers du Comité d'Entreprise

Pour financer ses activités sociales et culturelles tout Comité d'Entreprise peut bénéficier d'une subvention annuelle versée par l'employeur. Mais tous les CE ne reçoivent pas forcément la même dotation. Son montant résulte d'une négociation entre la direction et les organisations syndicales. Ainsi, pour notre entreprise, avec une dotation représentant 2,5% de la masse salariale, le CE dispose de moyens conséquents. Cette situation résulte de l'histoire de notre société (fusion avec Dassault Electronique) et de la persévérance de la CFDT a obtenir les mêmes sommes par salariés dans l'entreprise. La CGC y était initialement opposée.
Par ailleurs, conformément à la loi, tous les CE bénéficient d'une allocation de 0,2% de la masse salariale pour leur fonctionnement.

Calcul de la dotation pour l'établissement de Brest

La dotation, pour les activités sociales et culturelles, est divisée par l'effectif inscrit dans la société et donne une équivalence par salarié et chaque établissement reçoit une somme proportionnelle à son effectif.
Le Comité d'Etablissement de TSA Brest, avec un effectif inscrit de 1092 salariés, percevra une dotation de 152880 0 euros pour l'exercice 2012.
La part allouée au fonctionnement du CE s'élèvera à 122 304 euros.

Transparence des comptes

Quelque soit la somme allouée à la gestion des activités sociales et culturelles et au fonctionnement du CE, la comptabilité doit se faire dans la plus grande transparence, dans le respect de la loi. C'est pourquoi, tous les ans, un cabinet d'expertise comptable vérifie les comptes du CE . Chaque année, cet expert présente le bilan et ses conclusions lors d'une plénière CE devant la direction et l'ensemble des élus sont consultés pour sa validation.

Des dépenses encadrées par un budget

Lors des campagnes électorales, **la lecture des propositions faites par certains donnent souvent le sentiment que les activités nouvelles viendront automatiquement s'ajouter à celles existantes.** Jamais il n'est rappelé les principes de base suivants :

a. Le budget et le respect des règles de droit constituent deux contraintes incontournables pour une bonne gestion des œuvres sociales ;
b. En dehors de cela, comme dans d'autres domaines, il s'agit de choix en terme d'activité d'un côté et de prestations fournies de l'autre côté ou comment on adapte les dépenses aux ressources.

Si les campagnes électorales sont des moments privilégiés pour faire des propositions, elles ne doivent pas laisser place à la démagogie. Il y a une contrainte majeure à la gestion des œuvres sociales et culturelles : le budget. Quant on propose de nouvelles dépenses, il faut dans le même temps dire où se feront les coupes.
En responsabilité des activités du CE depuis la création de l'établissement, les élus CFDT ont su démontrer leur capacité à bien gérer le CE, à mettre en œuvre régulièrement une politique ambitieuse et novatrice.

En cette période de propagande électorale, les idées concernant l'utilisation future du budget du CE sont légion. Les allégations imaginaires et essentiellement démagogiques de certaines organisations syndicales vont à l'encontre des règles imposées par l'URSAFF ou encore celles résultant des moyens financiers, matériels et humains disponibles.

Les activités sociales du CE : satisfaction, ouverture, innovation, facteur de cohésion sociale

Même si des améliorations peuvent et doivent être apportées constamment comme dans toute institution, une très large majorité du personnel se déclare satisfait des activités sociales, culturelles et sportives du Comité d'Etablissement. Les critiques justifiées sont rares. Ainsi, lors d'une mutation dans une autre entité du groupe (TUS par exemple) ou lors d'échanges avec des collègues d'entreprises de la région brestoise, les activités du CE sont, à juste titre, regrettées dans un cas, enviées dans l'autre.
Au-delà de la capacité des élus à se remettre en question, cette situation est la conjugaison de choix assis de longue date sur une politique :

- Responsable avec des élus CFDT gérant les budgets de façon optimum, avec le sens de l'intérêt collectif ;
- Audacieuse par le renouvellement ou l'amélioration constante des activités. Ceci s'est traduit notamment par la création de nouvelles conventions et commissions (conventions voile, kayak, Urban Gym, Karting, vol à voile découverte, piscine ludique, commission marche nordique), par l'arrêt d'activité ne répondant plus aux attentes du personnel (pétanque...) ;
- Novatrice également par la création du site internet qui permet à l'ensemble des membres de la cellule familiale de visionner en temps réel les activités et prestations proposées ;
- Attractive et équitable par l'instauration d'un quotient familial qui soit dit en passant n'a pas toujours fait, comme aujourd'hui, l'unanimité parmi les organisations syndicales, par la création d'un système de points pour une meilleure gestion des activités loisirs ;
- Participative par le concours de 150 bénévoles (salariés et retraités) sans lesquels le CE ne pourrait fonctionner correctement ;
- Transparente par la restitution annuelle du bilan financier, par la présentation du budget de l'année en cours, par la certification des comptes par un expert comptable.

Les activités sociales, culturelles et sportives du CE participent à la cohésion sociale au sein de l'établissement. Elles favorisent également la participation des salariés à la vie économique du bassin d'emploi en sélectionnant des acteurs locaux (théâtre, cinéma, carnets livres et disques, voyages ...).

Organisation administrative du CE

Une fois que les axes de dépenses ainsi que les orientations politiques concernant le développement des activités sociales et culturelles sont validés par l'ensemble des élus, le bureau du CE, composé d'élus CFDT, met tout en œuvre pour répondre aux demandes des salariés dans le respect des règles et les limites du budget alloué.
Avec le budget actuel, la gestion des Activités Sociales et Culturelles équivaut à celle d'une PME. Pour l'aider dans sa tâche, le bureau du CE est aidé au quotidien par 3 secrétaires administratives ainsi qu'un comptable. Ils sont répartis par secteur d'activités et chacun gère les attributions associées à son domaine.

Les bénévoles

Toutes les activités proposées sont gérées par une équipe de bénévoles. Sans la présence et la motivation de ces personnes (environ 150 bénévoles) il serait impossible d'assurer le fonctionnement de ces activités. La participation du plus grand nombre de salariés est source de richesse. Sans l'implication de chacun dans l'organisation et la gestion des activités, le CE ne pourrait vous proposer autant de prestations. Il est essentiel que les salariés ne soient pas de simples « consommateurs », mais plutôt des acteurs au sein des activités du CE.

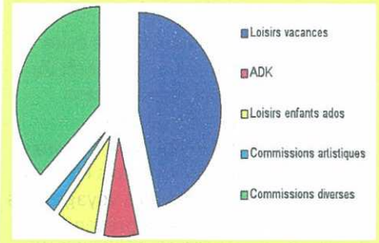

Les dépenses

Les principales lignes de dépense 2011 sont : les loisirs vacances avec un budget de 714 900 euros, l'ADK avec un budget de plus de 101 000 euros, les Loisirs Enfants Ados (LEA) avec un budget de 123 000 euros, les commissions artistiques avec un budget de plus de 27 000 euros et les commissions diverses avec un budget de 582 400 euros.

Les activités et les commissions

Le quotient familial

Le quotient familial se calcule en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts. Il en résulte une répartition en 6 tranches comprenant chacune sensiblement le même nombre de salariés :

T1 : </= 11 900 euros
T2 : 11 900 euros / 14 850 euros
T3 : 14 851 euros / 17 450 euros
T4 : 17 451 euros / 21 000 euros
T5 : 21 001 euros / 27 500 euros
T6 : =/> 27 501 euros

L'évolution de la répartition des catégories professionnelles et la modification de la situation familiale ont des conséquences sur la ventilation du nombre de salariés dans ces différentes tranches du quotient familial. En conséquence, nous faisons évoluer ces tranches régulièrement pour maintenir une répartition équitable des salariés. Vous pouvez retrouver ces règles dans les catalogues LEA et Loisirs Vacances Adultes.

LEA (Loisirs Enfants Adolescents)

Depuis deux ans, un travail de renouvellement des activités a été engagé. Pour ce faire, le CE a proposé à l'ensemble des salariés de répondre à une enquête détaillée.
Avec l'arrivée du CIE (Comité Inter Entreprises du groupe Thales), le CE a pu diversifier les séjours en conservant une stabilité au niveau du budget.
En 2011, le CE a décidé de développer les activités enfants et adolescents en proposant un plus grand choix avec une répartition sur les différentes périodes de vacances. Dans le catalogue 2012, vous avez aussi pu découvrir de nouvelles activités pour les 8-10 ans. Ainsi, pour l'année 2012, nous comptons 142 inscriptions pour les séjours proposés. Les membres de la commission LEA se félicitent du succès rencontré par ces nouveautés. Un bilan sur ces séjours vous sera présenté après les vacances d'été.

Commission loisirs vacances

La politique d'accès aux voyages et aux autres activités de loisirs a été améliorée au fil des années notamment par l'instauration d'un système à points